

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>9</b>
<b>Abréviations et acronymes</b>	<b>11</b>
<b>Note liminaire</b>	<b>13</b>
<b>Remerciements</b>	<b>15</b>
<b>Introduction – Contexte général</b>	<b>17</b>
1. Aperçu de la structure institutionnelle générale de la Belgique	17
2. Aperçu de la présence diplomatique en Belgique	19
<b>I L'accréditation, l'entrée en fonctions et la cessation des fonctions de l'agent diplomatique</b>	<b>23</b>
1. Agrément du chef de mission	23
2. Nomination des autres agents diplomatiques	24
3. Accréditation multiple ou conjointe	27
4. Notification de la nomination et de l'arrivée	29
5. Passeport et visa	30
6. Remise des lettres de créance et entrée en fonctions	30
7. Ordres de préséance	33
8. Cartes d'identité et preuve du statut diplomatique	34
9. Demeure privée	36
10. Absence du chef de mission	37
11. Cessation des fonctions et départ	38
12. Mission auprès de l'Union européenne	39
<b>II Les relations avec le S.P.F. Affaires étrangères, les autres autorités belges et le public belge</b>	<b>43</b>
1. Le S.P.F. Affaires étrangères comme interlocuteur privilégié	43
2. Organisation interne de la Direction du Protocole du S.P.F. Affaires étrangères	44
3. Emploi des langues dans les rapports avec les administrations et le public belges	45
<b>III Les locaux de la mission diplomatique</b>	<b>47</b>
1. Définition	47
2. Acquisition	48
3. Inviolabilité et protection	49
4. Drapeau et emblème	52
5. Asile et refuge	53
6. Élections	54

7.	Fiscalité (renvoi)	54
8.	Litiges locatifs	54
9.	Mission auprès de l'Union européenne	55
<b>IV</b>	<b>Les autres biens de la mission diplomatique</b>	<b>57</b>
1.	Objets se trouvant dans les locaux de la mission et moyens de transport de la mission (renvois)	57
2.	Archives et documents	57
3.	Comptes bancaires	57
4.	Mission auprès de l'Union européenne	61
<b>V</b>	<b>Les communications de la mission diplomatique</b>	<b>63</b>
1.	Principe général	63
2.	Postes émetteurs de radio et antennes	64
3.	Correspondance officielle	65
4.	Valise diplomatique	66
5.	Liberté de déplacement et de circulation	67
6.	Mission auprès de l'Union européenne	67
<b>VI</b>	<b>La demeure privée de l'agent diplomatique</b>	<b>69</b>
1.	Formalités administratives (renvoi)	69
2.	Inviolabilité et protection	69
3.	Drapeau et emblème	70
4.	Fiscalité (renvoi)	70
5.	Litiges locatifs	70
6.	Mission auprès de l'Union européenne	71
<b>VII</b>	<b>L'inviolabilité et les immunités de l'agent diplomatique</b>	<b>73</b>
1.	Inviolabilité de la personne	74
2.	Immunité de juridiction	75
3.	Immunité d'exécution	83
4.	Mission auprès de l'Union européenne	84
<b>VIII</b>	<b>Exemptions douanières</b>	<b>85</b>
1.	Exemptions de la mission diplomatique	85
2.	Exemptions de l'agent diplomatique	87
3.	Mission auprès de l'Union européenne	88
<b>IX</b>	<b>Exemptions fiscales</b>	<b>89</b>
1.	Exemptions de la mission diplomatique	89
2.	Exemptions de l'agent diplomatique	94
3.	Mission auprès de l'Union européenne	97

<b>X</b>	<b>La famille de l'agent diplomatique</b>	<b>99</b>
1.	Formalités administratives et cartes d'identité	99
2.	Privilèges et immunités	104
3.	Exercice d'une activité lucrative	106
4.	Invitations pour court séjour en Belgique	109
5.	Mission auprès de l'Union européenne	110
<b>XI</b>	<b>Les membres du personnel administratif et technique de la mission</b>	<b>113</b>
1.	Ressortissants belges et résidents permanents en Belgique	114
2.	Nomination	115
3.	Formalités administratives et cartes d'identité	115
4.	Demeure privée	117
5.	Inviolabilité et immunités	117
6.	Exemptions fiscales et douanières	117
7.	Sécurité sociale	118
8.	Litiges de droit du travail avec l'État accréditant	120
9.	Mission auprès de l'Union européenne	125
<b>XII</b>	<b>Les membres du personnel de service de la mission</b>	<b>127</b>
1.	Ressortissants belges et résidents permanents en Belgique	127
2.	Nomination	128
3.	Formalités administratives et cartes d'identité	128
4.	Demeure privée	130
5.	Inviolabilité et immunités	130
6.	Exemptions fiscales et douanières	130
7.	Sécurité sociale	130
8.	Litiges de droit du travail avec l'État accréditant	131
9.	Mission auprès de l'Union européenne	132
<b>XIII</b>	<b>Les domestiques privés</b>	<b>133</b>
1.	Ressortissants belges et résidents permanents en Belgique	133
2.	Recrutement et contrat de travail	134
3.	Formalités administratives et cartes d'identité	136
4.	Demeure privée	137
5.	Inviolabilité et immunités	137
6.	Exemptions fiscales et douanières	137
7.	Sécurité sociale	137
8.	Litiges de droit du travail avec l'employeur	139
9.	Mission auprès de l'Union européenne	140

<b>XIV Véhicules automobiles</b>	<b>141</b>
1. Acquisition et immatriculation	141
2. Fiscalité (renvois)	141
3. Inviolabilité	142
4. Drapeau et emblème	142
5. Respect de la réglementation de la circulation routière et infractions	143
6. Emplacements de parking	147
7. Mission auprès de l'Union européenne	147
<b>XV Armes à feu</b>	<b>149</b>
<b>Annexes</b>	<b>151</b>
Annexe I. Convention de Vienne sur les relations diplomatiques	153
Annexe II. Table chronologique des notes circulaires de la Direction du Protocole	169
<b>Index thématique</b>	<b>173</b>